

# AVIS DE MISE À DISPOSITION

## COMMUNE DE SCHERWILLER PLAN LOCAL D'URBANISME MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2

Par délibération du conseil municipal en date du 27 octobre 2022, le projet de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme sera mis à disposition du public :

**Du lundi 12 décembre 2022 au vendredi 13 janvier 2023**

Pendant cette période, le dossier de modification simplifiée sera consultable :

- sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante :  
**<https://scherwiller.fr>**
- à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture :
  - Le lundi et Mercredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
  - Le mardi et jeudi de 8h00 à 12h00 et de 15h à 17h30
  - Le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
  - Le samedi de 9h00 à 11h00

Pendant toute la durée de la mise à disposition, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignants sur le registre déposé à la mairie,
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le Maire de la commune de SCHERWILLER, 1 Place de la Libération, 67750 SCHERWILLER;
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante :  
**mairie@scherwiller.fr**  
***L'objet du message devra comporter la mention « Modification simplifiée N°2 du PLU : observations à l'attention du Maire »***

Des informations complémentaires peuvent être demandées si besoin auprès de la mairie.